

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 20 janvier 2025 Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 20 janvier 2025 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11 Délibération n° 02_2025</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, André MORARD, Céline GEORG, Alexandre BAUDET, Véronique LEGENDRE, Christelle DEROBERT, Sébastien REY-GORREZ, Carole ETTORI, Marie TROUILLET Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Gaëlle MESSINA, Christophe VADON (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET), Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Absent : Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : SOUTIEN AUX SINISTRÉS DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,



Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune Minzier tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de Minzier de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de **1 € par habitant, soit 1 070 €**, réparti comme suit :

- à la **Protection civile** - Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN : **535,00 €**
- et à **La Croix rouge** -site croix rouge 98 rue didot 75014 paris. : **535,00 €**

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal approuve ce soutien à la population de Mayotte, et habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 23 janvier 2025 Et de la publication le : 27 janvier 2025</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
--	---	---